



Strasbourg, 30 juin 2008

MONEYVAL (2008) 19

**COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)**

**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION
DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
(MONEYVAL)**

26^e RÉUNION PLÉNIÈRE DE MONEYVAL

Strasbourg, 31 mars – 4 avril 2008

RAPPORT DE RÉUNION

Mémoire
préparé par le Secrétariat de MONEYVAL
Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques

dg1.moneyval@coe.int - Fax +33 (0)3 9021 5073 – <http://www.coe.int/moneyval>

RÉSUMÉ

Au cours de sa 26^e réunion plénière, organisée à Strasbourg du 31 mars au 4 avril 2008, le Comité MONEYVAL a:

- discuté et adopté les rapports et résumés du 3^{ème} cycle, tels qu'amendés, sur la Bulgarie, Saint-Marin et la Croatie ;
- convenu de passer lors de cette session à l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée pour Saint-Marin ;
- remercié les autorités de l'Azerbaïdjan pour l'excellente organisation de la Mission de haut niveau en février. Elle devrait déboucher sur une nouvelle législation LAB/CFT ;
- discuté et adopté le rapport de progrès révisé sur la Lituanie ;
- convenu de développer les procédures de révision des rapports par la création d'un groupe permanent et d'un groupe ad hoc (à désigner plénière par plénière) ;
- convenu de nommer un pays rapporteur pour chaque rapport de progrès ;
- pris note du fait que la représentation sectorielle au sein des délégations paraît déséquilibrée ;
- pris connaissance d'informations sur les initiatives de LAB/CFT dans d'autres institutions ;
- pris connaissance des initiatives de LAB/CFT menées dans les pays membres de MONEYVAL et Israël ;
- pris note de l'état actuel des travaux sur les typologies et des activités futures et a invité les délégations à réfléchir aux propositions de projet pour la réunion sur les typologies de 2008 ;
- proposé de raccourcir et de cibler davantage les visites sur place lors du 4^{ème} cycle d'évaluation.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS DE MONEYVAL

Points 1, 2 et 3 – Ouverture de la réunion plénière, adoption de l'ordre du jour et informations communiquées par le Président

1. Le Président, M. Vasil Kirov (Bulgarie), ouvre la réunion plénière, puis le Comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure en annexe.
2. Il informe les participants de la réunion du bureau qui s'est déroulée le 30 mars 2008.
3. Le Président note que la Moldova a tenu ses engagements après la levée des Procédures de conformité renforcée en ce qui concerne la législation d'amnistie fiscale. On attend de la Moldova qu'elle rende compte sur ce point dans le cadre de son rapport de progrès global en décembre.
4. Le Président informe le Comité de la mission de haut niveau en Azerbaïdjan menée en février 2008. Cette mission était composée du Directeur du Suivi des engagements, M. Christos Giakoumopoulos, du Président, du Secrétaire exécutif et de M. Branislav Bohacik (Slovaquie), Président du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC). Le Président remercie les autorités de l'Azerbaïdjan pour leur excellente organisation et l'engagement dont elles ont fait preuve au cours de la mission de haut niveau. La délégation n'a rencontré que des hauts responsables de la Banque nationale, de l'Administration présidentielle, du Cabinet des ministres et d'autres, y compris le Président du Parlement qui a confirmé la présentation imminente au Parlement de la nouvelle législation LAB/CFT et le caractère prioritaire de son adoption. MONEYVAL attend un rapport complet sur les progrès réalisés lors de la réunion plénière de juillet.

Points 4.1 à 4.4 – Informations communiquées par le Secrétariat

5. Le Secrétariat invite les délégations à remplir la liste des participants afin de mettre à jour la base de données.
6. Les évaluations à venir font l'objet d'un bref débat. Les équipes sont déterminées pour l'Azerbaïdjan, l'Ukraine et le Monténégro. Le calendrier des visites sur place sera discuté en marge avec l'Ukraine et la Serbie.
7. Le Secrétariat indique qu'il conviendrait désormais d'inclure Israël à l'équipe d'évaluateurs et d'envisager des nominations nationales.
8. Le Secrétaire exécutif attire l'attention sur les avis de vacance pour des détachements qui seront ouverts jusqu'au 16 mai 2008.
9. Le modèle de rapport de progrès révisé est présenté et adopté pour utilisation par le MONEYVAL.
10. Il est noté que l'OSCE a demandé le statut d'observateur auprès de MONEYVAL.
11. Le Secrétaire exécutif informe les délégations de l'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2008 de la STCE no. 198, et encourage d'autres pays signataires à la ratifier.

Point 5 – Discussion du rapport de progrès révisé sur la Lituanie

12. En décembre, il avait été demandé à la Lituanie de présenter un rapport de progrès révisé lors de cette plénière, des délégations ayant requis des informations complémentaires et des éclaircissements sur certains points. La Lituanie présente le rapport de progrès amendé et fournit quelques explications sur la façon dont la RS.IV sera abordée dans les résolutions du gouvernement. Des précisions sont également apportées sur les statistiques concernant les enquêtes, les inculpations et les condamnations et de nouveaux chiffres sont avancés.
13. *Décision prise*
 - Au terme des discussions, la plénière convient que le rapport de progrès, dans sa forme actuelle, peut être adopté et publié.

Points 6 et 20 – Discussion sur les activités futures du Groupe ad hoc d'experts

14. Il est expliqué que le travail de l'actuel groupe est extrêmement important pour assurer la cohérence et la qualité des rapports, mais que cette tâche très lourde pèse en permanence sur un petit groupe d'experts. L'expert scientifique actuel et M. Laferla (Malte) sont remerciés pour le travail accompli en matière d'assistance au Comité dans la révision des projets de rapport. Il est proposé de répartir les tâches entre deux groupes : un véritable groupe ad hoc à nommer de plénière en plénière, chargé d'examiner les rapports préparés pour la plénière suivante, et l'actuel groupe Ad Hoc, groupe permanent d'experts auquel il sera fait appel au moment opportun pour formuler des conseils sur certains rapports, mais principalement en dernier ressort sur des questions importantes d'interprétation, et en vue de conseiller le Président sur des points spécifiques. Pour un examen détaillé des rapports, MONEYVAL fera essentiellement appel aux membres nommés du groupe Ad Hoc issus des rangs des évaluateurs formés. Les noms seront approuvés par la plénière à chaque réunion. Le Groupe permanent devrait être élargi pour inclure un expert des questions liées à l'Union européenne. Les propositions du Secrétariat et les projets de mandat sont ensuite discutés.
15. *Décisions prises*
 - Les mandats des deux groupes sont acceptés et communiqués à la plénière.
 - Le Groupe permanent comprendra 3 experts scientifiques, ainsi que M. Herbert Laferla et M. Paolo Constanzo, chargés de couvrir les questions relatives à l'UE.
 - Le premier Groupe Ad Hoc est nommé plus tard dans la semaine pour étudier les rapports à examiner en juillet. Il s'agit de : M. P. Rashkov (Bulgarie – aspects juridiques), Mme I. Fendekova (Slovaquie), M. D. Gatt (Malte).
 - Les nouvelles procédures seront examinées en fin d'année.

Point 7 – Discussion des rapports de progrès MONEYVAL

16. La question a été discutée précédemment par le Bureau. Il est jugé nécessaire de mieux sélectionner les rapports avant examen en plénière. Actuellement, les rapports sont adressés aux experts scientifiques et aux chefs de délégation des pays ayant procédé à l'évaluation initiale, afin de stimuler les débats et questions. Il est désormais proposé de nommer également un pays rapporteur pour chaque rapport de progrès. Ce pays serait destinataire du rapport et du résumé initiaux ainsi que du

rapport de progrès reçu. Il appartiendra au chef de délégation du pays rapporteur de décider de la répartition des travaux d'analyse du rapport de progrès au sein de sa délégation – dans l'idéal, les représentants de chaque secteur au sein de la délégation rapporteur analyseront les aspects relevant de leurs compétences (juridiques, répressifs et financiers). Ils soulèveront des questions sur le rapport et élaboreront un avis préliminaire sur l'adéquation des informations fournies en réponse au questionnaire du rapport de progrès et en rendront compte en plénière.

17. Le Secrétariat explique également que la Règle 38 des Règles de procédure entrera en vigueur cette année, ce qui suppose une actualisation tous les deux ans des rapports de progrès adoptés. Les premiers pays à fournir de tels rapports seront la Slovénie et la Hongrie, idéalement lors de la réunion de décembre 2008, si le calendrier de la plénière le permet.
18. *Décision prise*
 - Il est convenu de nommer les pays rapporteurs pour les prochains rapports de progrès sur une base alphabétique. L'Albanie sera rapporteur pour la Géorgie, et Andorre pour la Pologne en juillet.

Point 8 – Composition des délégations MONEYVAL

19. Le Président et le Secrétaire exécutif soulèvent la question de la représentation sectorielle au sein des délégations MONEYVAL. Une analyse des récentes réunions en plénière montre un déséquilibre dans la représentation de chacun des trois secteurs dans certaines délégations. L'importance des aspects financiers au cours du processus d'évaluation est soulignée, ainsi que la nécessité de trouver un meilleur équilibre entre les trois secteurs principaux au sein des délégations. A cette fin, le Président s'adressera par écrit à tous les chefs de délégations pour leur demander de revoir la composition de leur délégation.

Point 9 – Informations sur les initiatives de LAB/CFT dans d'autres institutions

20. La session d'après-midi du premier jour est modérée par le Vice-président, M. Vladimir Nechaev.

9.1 BERD

21. La BERD soumet un rapport écrit qui est communiqué.

9.2 Groupe Egmont

22. Le Groupe de travail du Groupe Egmont a tenu sa réunion de printemps en mars à Santiago, Chili. Fin mai 2008, la session plénière se déroulera en Corée. M. Verhelst indique que l'un des points essentiels qu'aura à traiter le Groupe Egmont au cours de cette réunion sera la coordination des diverses activités sur les typologies.

9.3 Groupe Eurasie sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Groupe Eurasie ou EAG)

23. L'EAG n'ayant pu être représenté à la réunion plénière de MONEYVAL, le Vice-président, M. Vladimir Nechaev, parle en son nom. La septième réunion plénière de l'EAG s'est tenue mi-décembre. L'ancien Président, M. Zubkov, ayant été nommé

Premier ministre de la Fédération de Russie, M. Markov lui a succédé pour une période de deux ans. La plénière a accepté l'Inde, la Pologne et le Turkménistan en tant qu'observateurs auprès du Groupe. Deux rapports sur les typologies – l'un sur le financement du terrorisme, l'autre sur les systèmes de blanchiment de capitaux reposant sur les espèces – ont été approuvés par la plénière. La Russie et l'Ukraine étaient en charge de la préparation de ces rapports. Les deux sont disponibles sur le site web de l'EAG. Le rapport d'évaluation mutuelle de la Chine a également été discuté. Bien que ce rapport ait été adopté par le GAFI, l'EAG a soulevé certaines questions dans la procédure de suivi, et la délégation chinoise en rendra compte lors de la réunion de l'EAG.

9.4 GAFI

24. Mme Rachel Boyle informe les participants de la tenue de la dernière réunion plénière du GAFI en février. Le GAFI a publié une Déclaration mettant en lumière des déficiences dans les systèmes LAB/CFT en Ouzbékistan, Pakistan, Iran, São Tomé & Príncipe et Turkménistan. Ce document souligne par ailleurs le risque en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans la partie Nord de Chypre. Les pays du GAFI ont été invités à rendre compte à l'Organisation des actions entreprises suite à la Déclaration du GAFI et le Président de MONEYVAL incite les pays MONEYVAL à en faire de même lors du prochain tour de table (une copie de ce texte est publiée sur le site web MONEYVAL avec mention stipulant qu'il n'y est pas fait référence à la République de Chypre).
25. S'agissant des typologies, les projets en cours du GAFI portent sur les vulnérabilités en matière de blanchiment de capitaux des systèmes de paiement par Internet utilisés par les sites web commerciaux, le financement de la prolifération, les stratégies d'analyse des menaces de blanchiment de capitaux, et les vulnérabilités en termes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le secteur des jeux et des casinos. S'agissant de la composition du GAFI, la Corée et l'Inde sont actuellement pays observateurs auprès de l'Organisation en vue d'y adhérer. Le GAFI a convenu de mener une évaluation de la Corée aux fins de son adhésion et attend de l'Inde qu'elle adopte des amendements à son système juridique avant de commencer son évaluation. Le GAFI se félicite de l'arrivée du Groupe d'action financière des Caraïbes en tant que membre associé. Une nouvelle initiative de surveillance stratégique a été mise en œuvre sous la responsabilité du Groupe de travail sur les Typologies. Elle prévoit de mener un débat régulier sur des questions stratégiques essentielles concernant les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Cette surveillance reposera sur une étude, conçue et diffusée à l'ensemble des membres du GAFI et aux Secrétariats des organismes régionaux de type GAFI (ORTG), y compris au Secrétariat de MONEYVAL. Si la majorité des pays répond à cette étude, le GAFI sera en mesure de produire une évaluation des risques à l'échelle mondiale d'ici deux ans. Le Secrétaire exécutif de MONEYVAL demande si les délégations MONEYVAL ne pourraient pas transmettre au Secrétariat une copie de leur réponse à l'étude pour faciliter le travail du Comité. En conclusion, Mme Boyle remercie au nom du GAFI le gouvernement de Monaco pour sa proposition d'accueillir dans la Principauté la réunion conjointe des experts GAFI/MONEYVAL sur les typologies en novembre de cette année.

9.5 FMI et Banque mondiale

26. M. Terry Donovan, au nom du FMI, lit la déclaration du FMI qui a été présentée lors de la réunion du GAFI. Il indique, entre autres, que l'enveloppe budgétaire pour les trois prochaines années verra une diminution des dépenses générales annuelles d'environ 100 millions de dollars. Il déclare qu'à ce stade, le FMI devrait être en

position de poursuivre le travail d'évaluation actuellement planifié avec MONEYVAL (c'est-à-dire sur l'Arménie en février 2009). Il n'est toutefois pas clairement établi si le FMI sera en mesure de participer à toutes les prochaines réunions MONEYVAL. Cependant, le FMI exprime le souhait de conserver le statut d'observateur.

27. Mme Cari Votava, au nom de la Banque mondiale, présente les travaux qui ont été menés en février 2008 en Asie centrale. Six jours de formation technique intensive à la lutte contre le blanchiment de capitaux ont été organisés pour des responsables gouvernementaux issus de divers ministères et agences du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan. En mars, un atelier de deux jours destiné à la cellule de renseignement financier a été organisé au Turkménistan sur la fonction de la CRF. Au Turkménistan, un projet de loi LAB est actuellement à l'étude devant le Parlement et devrait être adopté prochainement. Au Tadjikistan, le projet de loi LAB est toujours entre les mains du gouvernement, alors qu'au Kazakhstan, le projet est à l'étude devant le Parlement et devrait être adopté en avril de cette année. Au Kirghizistan, la loi LAB a été promulguée et la CRF commence à devenir opérationnelle.
28. L'initiative Star (Initiative pour la restitution des avoirs volés) de la Banque mondiale et de l'ONUDC a démarré. La Banque mondiale travaillera avec les pays connus pour être des centres financiers pour le blanchiment des biens de fonctionnaires corrompus, ainsi qu'avec les pays où les avoirs ont été volés. L'initiative porte pour l'essentiel sur la restitution des avoirs. Le bureau principal a été créé dans les locaux de la Banque mondiale à Washington et de plus amples informations sont publiées sur le site web de la Banque mondiale.
29. La plénière est également informée du remplacement, en Asie centrale, de Mme Cari Votava par M. Klaudio Stroligo. Le Président et les délégations remercient Mme Votava pour son travail.

9.6 Groupe offshore des autorités de contrôle bancaire (OGBS)

30. Son représentant indique que l'Organisation comprend 16 membres. Le GAFI considère l'OGBS comme un organisme régional de type GAFI. Bon nombre de ses membres sont formés en tant qu'évaluateurs pour les évaluations mutuelles. L'OGBS effectue certaines de ses propres évaluations et est mandaté à cet effet par le FMI et d'autres OGBS, notamment pour les activités offshore d'une certaine envergure, ou lorsque les évaluateurs OGBS disposent d'une expérience ou d'une expertise particulières, par exemple dans le cas des EPNFD.

9.7 Informations communiquées par l'Union européenne

31. Conseil de l'Union européenne. Le CRF.Net bénéficie de la part de la Commission d'un co-financement de près de 2 millions € sur une période de deux ans. Le contrat est placé sous l'égide des Pays-Bas et d'autres États membres de l'UE cofinancent ce projet. La première réunion s'est déroulée le 17 janvier. La Commission conclura avec les Pays-Bas et les principales parties contractantes un accord de financement imposant des conditions strictes de mise en œuvre du projet. Pour l'heure, 16 CRF de l'UE sont connectées à CRF.Net, et trois de plus devraient l'être avant l'été 2008. D'autres rejoindront le groupe courant 2008 ou début 2009.
32. En janvier 2008, le Conseil a soumis son rapport d'évaluation de la décision du Conseil sur la coopération entre les CRF en matière d'échange d'informations. Le rapport est principalement axé sur les aspects juridiques de la décision du Conseil et sur la définition d'une CRF, les fondements et modalités des échanges d'informations et de protection des données. Sur le plan juridique, tous les États membres de l'UE

sont en conformité avec la décision du Conseil. Le rapport conclut avec une série de mesures de coopération. Au début du mois d'avril, il sera discuté au sein du Groupe de travail multidisciplinaire sur la criminalité organisée.

33. La nouvelle stratégie de l'UE en matière de financement du terrorisme a été lancée par le coordinateur de la lutte contre le terrorisme nouvellement nommé et la plupart des actions mentionnées dans la stratégie existante de 2004 ont été entreprises. Elle portera principalement sur la mise en œuvre de la législation récemment adoptée et les problèmes rencontrés à cet égard, les nouvelles tendances et méthodes, ainsi que les nouveaux développements au sein du GAFI. Elle abordera également la coopération avec des pays tiers et des organisations internationales telles que les Nations Unies et le CdE, le gel des avoirs et la coopération avec Europol et Eurojust en matière de financement du terrorisme.
34. Commission européenne. Le Comité sur la prévention du blanchiment de capitaux a discuté le 19 février 2008 de la mise en œuvre de la 3^{ème} Directive. En mars, seuls onze États avaient notifié la transposition de la Directive à la Commission européenne. Une grande majorité des États membres sera en mesure de finaliser le processus d'ici l'été ou la fin de l'année. Pour la Commission il s'agit d'une priorité absolue.
35. Un accord des États membres sur la liste des pays tiers imposant des obligations équivalentes n'a pas encore été conclu. La prochaine réunion devrait le finaliser. La question de la mise en œuvre par l'UE des RS.VII et RS.IX du GAFI a également été abordée lors de la dernière plénière du GAFI. Le GAFI a contesté la façon dont l'UE avait mis en œuvre ces deux Recommandations. Il a décidé que l'UE pouvait être considérée comme une juridiction unique aux fins de la RS.VII et la Note interprétative a été modifiée en conséquence. La Note interprétative de la RS.VII et les amendements subséquents de la Méthodologie ont été effectués après que le GAFI ait convenu que les virements électroniques au sein de l'UE pouvaient désormais constituer des virements nationaux au sens de la RS.VII. Le site web du GAFI en fait état. S'agissant de la RS.IX, de nouvelles discussions sont nécessaires pour savoir si l'UE peut être traitée comme une juridiction unique.

10. Information sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)

36. Albanie. Le projet final de Loi sur la Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme a été approuvé par le Conseil des Ministres et soumis pour adoption au Parlement albanais le 26 mars 2008. Il vise à mettre en place une base juridique plus solide pour la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, conforme aux normes internationales et aux recommandations formulées dans le cadre du 3^{ème} cycle d'évaluation de MONEYVAL. A la mi-février, le Conseil des Ministres a approuvé la Décision 140 qui soutient la loi pour ce qui est des mesures de lutte contre le financement du terrorisme. Cette décision établit clairement la responsabilité des autorités de l'État en matière de saisie des biens détenus par des personnes suspectées de financer le terrorisme. Suite au programme de 2006, un site intranet est en cours d'installation au sein de la Cellule de renseignement financier albanaise.
37. Andorre. Courant mars, le Gouvernement d'Andorre a approuvé la modification du Code pénal et du Code de procédure pénale. Il a également convenu de la ratification de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et approuvé la Loi LAB/ CFT. Au cours des premiers mois de l'année, toutes les

procédures internes des institutions financières ont été révisées. Une Commission permanente composée de l'ensemble des institutions gouvernementales pertinentes a été créée et le programme de formation pour 2008 a été lancé.

38. Arménie. Depuis la dernière réunion MONEYVAL, certains progrès ont été réalisés en vue de l'adoption de la nouvelle Loi LAB/CFT. Cette dernière a été adoptée en première lecture par le Parlement et est en attente d'examen en deuxième et dernière lecture. Plusieurs Protocoles d'accord avec les CRF de la Russie, du Bélarus, de la Géorgie et de l'Ukraine ont également été signés. Les instances de surveillance financière ont élaboré six typologies fondées sur l'analyse stratégique des vulnérabilités révélées liées à la LAB. Ces typologies ont été communiquées à toutes les institutions financières.
39. Azerbaïdjan. Plusieurs propositions ont été avancées lors de la mission de haut niveau. Elles devraient être reflétées dans le projet de législation élaboré par la mission tant au cours qu'à l'issue de la visite. Une série de mesures ont été entreprises sur la base des recommandations de la mission. L'évaluation MONEYVAL aura lieu en avril.
40. Bosnie-Herzégovine. En raison des problèmes internes que connaît la réforme constitutionnelle et de la Police, aucune modification notable n'a été apportée à la législation. Compte tenu du travail entrepris par le Comité MONEYVAL, il est à souhaiter que le Conseil des Ministres de la Bosnie-Herzégovine soutienne la proposition de création de groupes d'experts LAB. Il n'est pas encore fait recours dans la pratique à un logiciel informatique de traitement automatique des données. Plusieurs investigations ont été menées sur la base des déclarations de transactions suspectes (60 millions de KM (mark convertible) - 30 millions €). A ce jour, pour l'année 2008, huit signalements de délit pour blanchiment d'argent (impliquant 36 personnes physiques et une personne morale) ont été transmis au Ministère public. Cinq millions de KM ont été bloqués. En matière de coopération internationale, 28 rapports d'échanges internationaux ont été réalisés.
41. Chypre. Une nouvelle Loi de 2007 sur la prévention et la répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme a été promulguée par le Parlement le 13 décembre 2007 et est entrée en vigueur le 8 janvier 2008 afin de coïncider avec l'introduction de l'euro (1^{er} janvier 2008). Avec cette loi, les dispositions de la 3^e directive de l'UE ont été introduites dans le système juridique interne. L'occasion de porter amendement et de consolider toutes les lois pertinentes précédentes dans un seul texte de loi a été saisie. S'appuyant sur les dispositions de la nouvelle loi, les autorités de surveillance ont d'ores et déjà préparé de nouvelles directives qui seront prochainement communiquées aux institutions financières ainsi qu'aux membres des instances professionnelles. Dans ce domaine, la CRF, en sa qualité d'autorité de surveillance des agents immobiliers et des négociants en pierres et métaux précieux, a également rédigé une nouvelle directive. Cette dernière sera bientôt diffusée et des séminaires de formation ont été organisés. En décembre 2007, la cellule de renseignement financier a gelé 468 000 livres chypriotes. L'infraction sous-jacente était la fraude. En février 2008, deux ordonnances de gel ont été prononcées concernant un compte bancaire dont le montant s'élevait à 1,7 millions € et 10 biens fonciers. Dans les deux cas, l'infraction sous-jacente était la fraude. Toujours en février 2008, une condamnation pour blanchiment d'argent (18 mois d'emprisonnement et une amende de 7 500 euros) a été prononcée, l'infraction portant sur le trafic de stupéfiants.
42. République tchèque. La nouvelle loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent qui mettra la République tchèque en conformité avec la 3^e directive de l'UE est en

attente d'examen en seconde lecture devant le Parlement. La République tchèque a dépêché trois délégués aux réunions du groupe de travail Egmont au Chili. La Cellule tchèque de renseignement financier du ministère des Finances a accueilli les participants à un atelier destiné aux premiers utilisateurs de CRF.Net. Des représentants de la Pologne, de la Slovaquie, de la Slovénie, et de l'Allemagne ont assisté à cet atelier organisé par le bureau CRF.Net.

43. Estonie. Un nouveau projet de loi a été présenté au Parlement. Entré en vigueur fin janvier 2008, il fait de la CRF la principale institution de surveillance. Elle a mis en place un nouveau système informatique et un système d'échange d'informations et de signalements. Le ministère des Finances a élaboré deux directives qui devraient entrer en vigueur en avril. L'Autorité de supervision du secteur financier a quant à elle élaboré une directive destinée aux institutions financières et de crédit. Le ministère des Affaires étrangères a préparé un projet de loi sur la mise en œuvre de sanctions internationales afin d'adapter celles qui n'érigent pas en « infraction pénale » le financement du terrorisme. L'équipe d'évaluation MONEYVAL s'est rendue en Estonie en février. En 2008, deux condamnations pour blanchiment de capitaux ont été prononcées. La CRF estonienne se chargera de superviser toutes les institutions soumises à l'obligation de signalement pour lesquelles il n'existe pas d'autres autorités de surveillance.
44. Géorgie. Les projets d'amendements au Code pénal et à la loi LAB, élaborés à l'initiative des autorités du gouvernement géorgien, ont été soumis au Parlement. Après signature, ils prendront force de loi. La Géorgie a conclu un Protocole d'Accord avec la Pologne, l'Arménie et la Suède et est sur le point d'en signer un avec la Russie. Cette année, trois condamnations pour infractions de blanchiment de capitaux ont été prononcées et 3 millions de dollars ont été confisqués dans ce cadre.
45. Hongrie. La 3^e directive de l'UE a été mise en œuvre en décembre 2007 par une nouvelle Loi LAB/CFT. Une autre loi est entrée en vigueur dans le pays : elle porte sur l'application de mesures de restructuration financières et d'actifs, imposées par l'UE. Grâce à cette loi, le gel des avoirs s'effectuera de manière bien plus efficace. Les douanes seront l'autorité compétente chargée de mettre en œuvre ces dispositions. Les fonctions de la CRF ont été transférées du Siège de la Police nationale hongroise à la Garde des douanes et des finances. S'agissant de la coopération internationale, la CRF hongroise satisfait pleinement aux conditions à remplir pour être reconnue en tant que Cellule de renseignement financier de type Egmont. La CRF hongroise sera reliée aux autres CRF du Groupe Egmont par la liaison informatique sécurisée Egmont Secure Web (ESW) probablement en avril 2008. Cette décision a été officiellement confirmée lors de la réunion du Groupe de travail Egmont qui s'est tenue au Chili. Depuis la dernière réunion plénière de MONEYVAL, l'autorité hongroise de supervision financière (AHSF) a poursuivi ses travaux dans plusieurs domaines LAB/CFT. Elle s'attelle également à la création d'un centre méthodologique et de formation destiné à son personnel. Au cours des trois derniers mois, l'AHSF a mené 13 visites d'inspection, axées sur les devoirs inhérents à la LAB/CFT.
46. Israël est invité par le Président à participer au tour de table. Une Task force spéciale a été constituée et est dirigée par le Procureur général, le Procureur d'État, l'Inspecteur général de la Police, le chef des autorités fiscales et le Président de l'Autorité boursière israélienne. Un plan de travail pour le Centre de renseignement et les six Task Forces a notamment été évoqué. Ce Centre de renseignement, regroupant la police israélienne, les autorités fiscales et la CRF, est chargé de croiser les informations dans le but de dévoiler des activités criminelles et de fournir des renseignements de qualité. Six Task Forces interinstitutionnelles ont été constituées,

chacune ayant pour responsabilité de traiter d'une organisation criminelle ou d'un phénomène particulier. Près de 35 millions de dollars ont été confisqués depuis 2002 en référence à des infractions de blanchiment de capitaux.

47. Lettonie. Le projet de Loi LAB est désormais en deuxième lecture devant le Parlement. L'Association des banques commerciales lettones a pris des mesures complémentaires en vue de renforcer la transparence des clients offshore et a approuvé le plan d'action. Celui-ci va au-delà des exigences de la 3^e directive de l'UE. Il énumère plusieurs mesures que les banques de Lettonie ont convenu d'entreprendre en tant qu'initiative volontaire du secteur privé et consolide les relations avec les banques correspondantes. S'agissant de la CRF, plusieurs événements sont actuellement prévus notamment une réunion avec la Commission qui s'est chargée d'élaborer la Loi LAB en vue de discuter des tâches de la cellule. L'an passé, la CRF a émis 994 ordonnances de gel de capitaux (30 millions de dollars). Dix-sept condamnations définitives concernant 23 personnes ont été prononcées et 16 affaires ont donné lieu à la confiscation de plus de 3 millions d'euros. Cette même année, le ministère public a eu à traiter 48 affaires pénales impliquant la poursuite de 62 personnes.
48. Liechtenstein. Un changement dans la composition de la délégation du Liechtenstein est annoncé. L'actuel Chef de la délégation, M. Stephan Ochsner, sera remplacé par M. René Bruehlhart.
49. Malte. Dans le temps alloué aux consultations sur la mise en œuvre de la 3^e directive de l'UE, la CRF a reçu une réponse positive de la part du secteur de l'industrie, des autorités pertinentes et des acteurs intéressés. La CRF rencontre actuellement certaines des parties prenantes pour discuter de points particuliers tels que le respect des obligations au titre de la réglementation sur les jeux par Internet. Le tribunal a par ailleurs rendu un jugement dans le cadre de deux affaires, l'une liée à des mouvements d'espèces transfrontaliers supérieurs au plafond autorisé, et l'autre portant sur une infraction de blanchiment ayant donné lieu à la confiscation des sommes et à un appel devant le Procureur général.
50. Moldova. Le Parlement a adopté une loi portant amendement à plusieurs textes législatifs tels que le Code relatif aux contraventions administratives, la Loi sur les institutions financières, la Loi sur les jeux d'argent, le Code des douanes, la Loi sur la lutte contre le terrorisme, le Code pénal et le Code de procédure pénale. Il a adopté une nouvelle ordonnance sur le signalement d'activités ou de transactions suspectes comprenant un formulaire spécifique pour les entités soumises à l'obligation de signalement ainsi que des instructions sur la manière de le remplir et de le soumettre à la CRF. La Commission nationale des marchés financiers a adopté une décision sur la Recommandation relative à l'application des mesures de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sur le marché financier non bancaire. La Banque nationale de Moldova a amendé les Recommandations sur le développement par les banques de la République de Moldova de programmes de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme. Elle a également porté modification à la décision Nr. 207 conformément aux recommandations formulées par le Comité MONEYVAL. Deux séminaires sur la LAB et la sécurité ont été organisés pour le personnel de la CRF. Ce dernier a par ailleurs participé à des visites d'étude aux Pays-Bas, en Italie et en Pologne.
51. Monaco. La Principauté de Monaco a été évaluée lors de la dernière réunion plénière en décembre 2007. Le Gouvernement a exprimé son accord avec chacun des points du plan d'action annexé à l'évaluation. Comme recommandé, certaines parties de la

Loi LAB/CFT sont en cours de modification. Du personnel a été recruté en vue d'assurer le contrôle sur place des professionnels mentionnés dans la loi. En février 2008, le FMI a procédé à une évaluation de Monaco d'un point de vue bancaire. Il s'est vu communiquer le plan d'action adopté par le Comité MONEYVAL.

52. Monténégro. La nouvelle Loi LAB/CFT adoptée en novembre 2007 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Sur cette base, l'administration, le ministère de la Justice et le Parlement sont en train d'élaborer à l'intention des institutions financières des lignes directrices qui faciliteront la mise en œuvre de cette loi au sein du système législatif national. Un nouveau département a été créé ; il sera chargé d'inspecter les institutions financières. Par ailleurs, l'organisation de la formation du personnel des autorités financières est en cours.
53. Pologne. La Pologne a été admise en tant qu'observateur au sein de l'EAG. Lors de la réunion plénière du Groupe Egmont, trois nouveaux Protocoles d'accord, portant sur l'échange d'informations financières avec le Pérou, les Philippines et le Brésil, ont été signés. Le pays a à ce jour déjà conclu 41 Protocoles d'accord. Fin 2007, 296 enquêtes pénales avaient été ouvertes et ont donné lieu à l'inculpation pour blanchiment de capitaux de 102 personnes. Les forces de police ont confisqué des biens issus de l'infraction sous-jacente et du blanchiment de capitaux proprement dit (environ 10 millions d'euros).
54. Roumanie. La nouvelle loi mettant en œuvre la 3^e directive de l'UE sera effective en avril 2008. La CRF continue d'organiser des sessions de formation destinées aux entités non financières soumises à l'obligation de signalement et a publié un rapport d'activité pour 2007. La Cellule emploi également de nouveaux assistants financiers.
55. La Fédération de Russie. Depuis la dernière plénière, les nouveaux amendements à la LAB/CFT ont été adoptés par le Parlement. Ils sont entrés en vigueur à la mi-janvier. La CRF russe a conclu une quarantaine d'accords, notamment avec l'Afghanistan, l'Arménie et le Brésil. Le projet financé par la Commission européenne et administré par le Conseil de l'Europe progresse. En avril, des analystes russes de la CRF et du ministère de l'Intérieur ont effectué une visite à Europol à La Haye et ont également rencontré la CRF néerlandaise. La Fédération de Russie s'apprête désormais à faire l'objet d'une évaluation, prévue le 20 avril 2008, dans le cadre du processus du GRECO. Il a été décidé d'introduire durant l'été le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du Rapport d'évaluation mutuelle GAFI/MONEYVAL/EAG.
56. Serbie. Le projet de loi LAB/CFT a été adopté et est à présent devant le Parlement. Les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette loi sont en préparation. Un groupe de travail a été créé par le Chef de la CRF pour élaborer des lignes directrices sur la mise en œuvre d'une approche fondée sur l'évaluation des risques dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces documents seront utilisés par les superviseurs et les institutions financières. La Loi sur la confiscation des biens matériels acquis grâce à une activité criminelle a été élaborée. Elle renversera la charge de la preuve concernant les produits d'infractions pénales répertoriées dans une liste (y compris le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme). Ce projet de loi prévoit entre autres la création d'une direction en charge de la gestion des biens saisis. Le projet de loi sur la responsabilité des personnes morales en matière pénale est en cours de discussion.
57. Slovaquie. Le projet de loi mettant en œuvre la 3^e directive de l'UE est toujours en instance devant le Parlement.

58. Slovénie. Certaines dispositions de la Loi LAB adoptée en juin de l'année dernière sont entrées en vigueur en janvier 2008. La Banque de Slovénie a adressé à toutes les banques un courrier explicitant la façon de répondre à l'ensemble des exigences légales, notamment pour l'identification des bénéficiaires effectifs et des PPE. La Banque de Slovénie et la CRF ont organisé conjointement des séminaires destinés aux banques.
59. « Ex-République yougoslave de Macédoine ». Le 4 janvier 2008, le Parlement a adopté la nouvelle loi LAB/CFT, conforme à la 3^e directive de l'UE. Grâce à cette loi, la Direction de la prévention du blanchiment de capitaux de la CRF est devenue un organe distinct doté d'une personnalité morale au sein du ministère des Finances. Elle est désormais en charge de la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Ses effectifs sont passés de 11 à 22 personnes. Une nouvelle stratégie nationale a été élaborée en matière de LAB pour les trois prochaines années. Une formation, actuellement en cours pour les nouveaux membres du personnel de la CRF, porte sur tous les aspects de la LAB et l'emploi de logiciels informatiques. La coopération opérationnelle inter-institutionnelle a été renforcée avec le ministère de l'Intérieur, la police financière et le Parquet, grâce à la création de Task Forces spéciales. En janvier 2008, le Parlement a adopté un amendement au Code pénal, entré en vigueur le 23 janvier. Il introduit une nouvelle infraction pénale : le financement du terrorisme.
60. Ukraine. La CRF dispose désormais de 25 antennes régionales pleinement opérationnelles. Elle a mis en place un centre de formation qui a accueilli plus d'une centaine d'experts sur les questions de LAB/CFT. L'Ukraine a signé à ce jour 37 Protocoles d'accord avec différents pays. Un séminaire pour les analystes sera organisé conjointement avec le Secrétariat de l'EAG mi-avril.

Points 11 à 13 – Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur la Bulgarie

61. Le Secrétariat remercie la délégation bulgare pour son hospitalité et sa coopération. Il présente le contexte de la visite sur place et présente les experts qui ont participé à cette évaluation. Les évaluateurs exposent brièvement leurs conclusions. La plénière est ensuite informée des principaux changements apportés au projet de rapport entre la version adressée avant la réunion et celle qui lui est présentée. Le Secrétariat informe les délégués que les commentaires du Groupe ad hoc d'experts ont été pris en compte par les évaluateurs. Les autorités bulgares remercient ensuite chaleureusement l'équipe d'évaluation et présentent les membres de la délégation. Les trois pays intervenants sont : l'Ukraine (aspects juridiques), Andorre (aspects répressifs) et l'Arménie (aspects financiers).
62. *Questions importantes abordées :*
- La plénière engage une discussion intense sur les « autres moyens contraignants ». Les évaluateurs reconnaissent que les « règles internes » de contrôle et de prévention du blanchiment de capitaux doivent être considérées comme d'autres moyens contraignants. La Loi LAB et les règles de mise en œuvre imposent aux entités soumises à l'obligation de déclaration d'adopter des « règles internes » pour le contrôle et la prévention du blanchiment de capitaux. Ces règles détaillent les critères d'identification des opérations, transactions ou clients suspects ; la formation des employés et l'utilisation de moyens techniques pour la prévention et la détection du blanchiment de capitaux ; ainsi que le système de contrôle interne nécessaire pour assurer la conformité avec les dispositions de la Loi LAB. Les règles doivent être approuvées par le directeur du Service de renseignement financier (SRF). Au cours

des évaluations MONEYVAL, les règles internes des institutions financières individuelles n'ont pour l'instant jamais été considérées comme d'« autres moyens contraignants ».

- La note du GAFI aux évaluateurs, publiée avant les discussions en plénière de MONEYVAL du cas de la Bulgarie (Annexe 2 dans GAFI/PLEN/(2008)10) sur les autres moyens contraignants, est examinée dans le contexte des règles internes. En résumé, pour pouvoir être considéré comme un autre moyen contraignant, un document ou mécanisme doit répondre à plusieurs critères spécifiques définis dans la note du GAFI, y compris être publié par une autorité compétente et donner lieu à des sanctions en cas de non-respect. Les autorités bulgares avancent que leurs règles, ayant été approuvées par le Directeur du SRF et pouvant donner lieu à des sanctions, constituent d'autres moyens contraignants. Il est souligné que des sanctions ont été prononcées non seulement pour défaut de production de règles internes, comme stipulé dans la Loi LAB, mais également pour violation de règles individuelles. A cet égard, il est noté qu'une banque a été sanctionnée sur cette base par le SRF au motif qu'elle n'avait pas signalé une catégorie de transactions suspectes décrite dans les règles particulières.
 - En dépit de l'originalité du système bulgare de règles internes, la plénière juge que son utilisation dans ce contexte ne peut être à l'origine de textes susceptibles d'être qualifiés « d'autres moyens contraignants ». La plénière est également préoccupée par le fait que, dans un système de ce type, les évaluateurs ne sont pas en mesure d'examiner l'ensemble des séries de règles autorisées par le SRF pour chaque institution financière. De ce fait, ils ne sont pas en position de déterminer globalement si des obligations nationales cohérentes et générales sont en place pour toutes les questions pertinentes à couvrir par les règles internes promulguées au titre de l'Article 16 de la Loi LAB et l'Article 17 des règles de mise en œuvre. De plus, il apparaît que les règles internes peuvent régler d'autres questions que celles prévues par la Loi (par exemple en ce qui concerne les PPE et les banques correspondantes).
63. Au terme des discussions, la plénière décide :
- de supprimer le premier point du résumé des raisons justifiant la notation pour la R. 1;
 - de préciser au Para. 207 que la sanction de base pour des actes de blanchiment de capitaux commis par des personnes physiques est de 1-8 ans d'emprisonnement ;
 - de spécifier au Para. 272 que le processus d'inscription sur la liste prend au maximum une semaine;
 - d'indiquer au Para. 278 que 69 transactions répondant à des critères de LAB ont été vérifiées, mais qu'elles étaient tous infondées ;
 - d'insérer au dernier point dans le tableau de notation sous la RS III « concernant seulement le secteur non bancaire »;
 - d'expliquer davantage dans le texte l'Article 11 de la loi LAB concernant le droit de la CRF d'obtenir des informations complémentaires de la part des entités soumises à l'obligation de signalement ;
 - de décrire plus en détail sous la R. 33 les bénéficiaires effectifs et les informations à jour du registre du commerce concernant les propriétaires, les dirigeants et le contrôle des entreprises commerciales enregistrées ;
 - de remplacer le mot « clarifié » dans le deuxième point sous la R. 5 par « requis » et de supprimer le 3ème point ;
 - de spécifier au paragraphe 437 que la loi ou la réglementation n'imposent aucune exigence d'entreprendre des mesures de CDD concernant le financement du terrorisme;

- de préciser le résumé des raisons relatif à la R. 13 et à la RS IV en incluant la raison justifiant la notation de la R. 1 comme premier point de la R. 13, de répéter le premier point de la RS IV pour la R. 13 et de supprimer « *comparatively low filing of banks* ». D'insérer un nouvel point pour la RS IV indiquant qu'il conviendrait de prévoir une disposition claire sur la soumission rapide d'une DOS pour financement du terrorisme et de supprimer « *a sustained outreach should be provided by the FIU* »;
- de supprimer le mot « case » dans le résumé des raisons justifiant la notation de la R 25.2
- de préciser dans le Para. 570 que la liste de l'UE ne deviendra un outil utile qu'en cas de compilation d'une liste nationale sur des pays qui n'appliquent pas ou insuffisamment les recommandations du GAFI ;
- d'adapter le texte concernant la RS VII pour ne refléter que le règlement 1781/2006 de l'UE relatif aux informations concernant le donneur d'ordre accompagnant les virements de fonds et de supprimer les deux premiers points dans le tableau des raisons justifiant la notation;
- de supprimer toute référence à des entreprises individuelles de transfert de fonds au Para. 57;
- de raccourcir les paragraphes 100, 452 et 467.
- d'élever la notation à LC pour la R. 17 et de supprimer le premier point dans les raisons justifiant la notation;
- d'élever la notation à LC pour la R. 23.

64. *Décision prise:*

- Le projet de rapport d'évaluation détaillée de 3ème cycle sur la Bulgarie tel que modifié et son projet de résumé (sous réserve des modifications rédactionnelles conséquentes par le Secrétariat) sont adoptés.

Points 14 et 15 – Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur Saint-Marin

65. Le Secrétariat remercie la délégation de Saint-Marin pour son hospitalité et sa coopération. Il présente le contexte de la visite sur place et les experts qui ont participé à l'évaluation. Les évaluateurs exposent brièvement leurs conclusions. La plénière est ensuite informée des principaux changements apportés au projet de rapport entre la version adressée avant la réunion et celle qui lui est présentée. Le Secrétariat indique que les évaluateurs ont examiné et approuvé les commentaires formulés par le Groupe ad hoc d'experts et le FMI. Les autorités de Saint-Marin remercient ensuite chaleureusement l'équipe d'évaluation et présentent les membres de la délégation. Elles procèdent également à un exposé général de la situation à Saint-Marin et détaillent succinctement les développements institutionnels et législatifs intervenus depuis la dernière visite d'évaluation.

66. Les trois pays intervenants sont : la République tchèque (aspects juridiques), Chypre (aspects répressifs) et la Lettonie (aspects financiers). Au cours du débat sur le projet de rapport, les intervenants et la plénière demandent des précisions et un complément d'information sur divers points.

67. *Discussions*

68. La plénière souhaite obtenir un complément d'information sur:

- les principes fondamentaux et l'auto-blanchiment

- la forme juridique de la Banque centrale de Saint-Marin, ses actionnaires et son autonomie vis à vis du secteur privé (dans la mesure où elle est détenue à hauteur de 30% par des banques commerciales), ainsi que l'impact potentiel que cela peut avoir sur ses attributions en tant que cellule de renseignement financier ou sur les normes définies par la Banque centrale dans le domaine de la LAB/CFT
- le statut des réglementations, circulaires, instructions et courriers standard publiés par la Banque centrale conformément à la méthodologie compte tenu de sa forme juridique
- les pouvoirs de la CRF pour bloquer des biens dans le secteur bancaire
- le champ de la coopération de la CRF de Saint-Marin avec les CRF étrangères non administratives

69. *Questions importantes abordées*

70. La plénière débat longuement de l'organisation institutionnelle de la cellule de renseignement financier de Saint-Marin qui, selon elle, soulève de graves préoccupations. Elle se demande si l'on peut conclure au respect du critère essentiel 26.1 compte tenu du fait que la Banque centrale est, comme l'affirment les autorités, la CRF (par opposition à une CRF au sein de la Banque centrale). Il n'existe aucun précédent institutionnel similaire dans les autres pays relevant de la compétence du MONEYVAL. Les autorités de Saint-Marin plaident en faveur des avantages de cette organisation institutionnelle (autonomie, ressources, liens étroits avec le service de surveillance de la Banque centrale), compte tenu également du contexte national. La plénière examine différents aspects (importance de la fonction de CRF de la Banque centrale, garanties en place pour assurer l'autonomie et l'indépendance opérationnelle de la Banque centrale agissant en tant que CRF par rapport à ses autres fonctions, processus de prise de décision pour les opérations courantes de la CRF, procédure de nomination du directeur de la CRF, protection des données, etc.). Elle conclut qu'un cadre institutionnel qui identifie la Banque centrale comme étant la CRF ne semble pas satisfaire aux exigences de la Recommandation 26.
71. La plénière examine également la situation spécifique de Saint-Marin en tant qu'enclave d'un pays de l'Union européenne (l'Italie) pour juger de sa conformité avec la Recommandation Spéciale IX. Saint-Marin est considéré comme faisant partie de l'espace douanier italien, et il n'y a jamais eu de frontière physique entre les deux États. La plénière convient finalement qu'il ne serait pas opportun d'attribuer la notation « Non applicable » à la Recommandation Spéciale IX, Saint-Marin devant être en position d'introduire des mesures permettant de détecter le transport physique transfrontalier de devises et d'instruments négociables au porteur sans compromettre le traité douanier avec l'Italie.
72. La plénière discute du statut de la Banque centrale (organe à participation privée et publique, 70% du capital étant détenu par l'État et le reste par quatre banques commerciales) et du fondement juridique lui conférant la possibilité de produire des normes juridiques. Elle décide que les réglementations, circulaires, instructions et courriers standard publiés par la Banque centrale sont conformes aux « autres moyens contraignants » de la Méthodologie.
73. Au terme des discussions, la plénière décide :
- de conserver la notification de la Recommandation 11 (Partiellement conforme)
 - d'élever la notation de « Partiellement conforme » à « Largement conforme » pour les Recommandations 1 et 29 et de modifier en conséquence les raisons justifiant la notation.

- de préciser et de modifier conformément aux discussions le texte et/ou le résumé des raisons relatif à plusieurs recommandations.

74. *Décisions prises*

- Le projet de rapport d'évaluation détaillée du 3ème cycle sur Saint-Marin et son projet de résumé (sous réserve des modifications rédactionnelles conséquentes par le Secrétariat) sont adoptés.

75. Après l'adoption du rapport, la plénière examine également le niveau général de conformité de Saint-Marin à la lumière des discussions et des modifications apportées au projet de rapport. Compte tenu du nombre élevé de recommandations notées « Non conforme » et « Partiellement conforme », dont des recommandations clés, la plénière convient d'engager les procédures de conformité renforcée pour Saint-Marin. Les représentants du pays indiquent à ce stade que le gouvernement a prévu de prendre des mesures d'urgence pour garantir l'adoption par le Parlement en juillet 2008 du projet de Loi LAB/CFT. Ils proposent d'en faire rapport lors de la prochaine réunion plénière sans que soient officiellement lancées les procédures de conformité renforcée. Tout en reconnaissant leur engagement, le Président précise que cela serait contraire aux procédures du Comité.

76. *Décision prise*

- Conformément à ses règles de procédure, la plénière décide d'appliquer l'étape 1 des procédures de conformité renforcée et demande à Saint-Marin de produire, lors de la prochaine réunion plénière, un rapport de conformité sur les mesures existantes ou prises pour remédier aux lacunes observées concernant les recommandations notées « Non conforme » ou « Partiellement conforme ».

Points 16 et 17 – Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle sur la Croatie

77. Le Secrétariat remercie la délégation croate pour son hospitalité et sa coopération. Il présente le contexte de la visite sur place et les experts qui ont participé à l'évaluation. Les évaluateurs exposent brièvement leurs conclusions. La plénière est ensuite informée des principaux changements apportés au projet de rapport entre la version adressée avant la réunion et celle qui lui est présentée. Le Secrétariat indique que les évaluateurs ont examiné les commentaires adressés par le Groupe ad hoc d'experts et le FMI. Leur expertise et leurs conseils ont été hautement appréciés et les évaluateurs ont approuvé la plupart des commentaires. Les autorités croates remercient ensuite chaleureusement l'équipe d'évaluation et présentent les membres de la délégation.

78. Les trois pays intervenants sont : la Lituanie (aspects juridiques), le Liechtenstein (aspects répressifs) et Malte (aspects financiers). Au cours du débat sur le projet de rapport concernant la Croatie, les intervenants et la plénière demandent des précisions sur divers points.

79. *Discussions*

80. La plénière demande un complément d'information :

- concernant l'intention criminelle (*mens rea*) requise pour ériger en infraction pénale le financement du terrorisme ;
- concernant la question des comptes anonymes en Croatie ;

- pour déterminer si la Croatie applique les règlements de l'Union européenne en tant qu'exemples de « meilleures pratiques » et modèles d'inspiration pour porter amendement à la Loi LAB.

81. *Questions importantes abordées*

- La plénière conclut que l'incrimination du financement du terrorisme sur la seule base de la complicité, de la tentative ou de l'entente n'est pas conforme à la RS. Il n'est pas nécessaire de l'incriminer sous la forme d'une « infraction autonome ».
- La plénière décide dans le contexte de la RS. IV que le financement du terrorisme doit être expressément abordé. S'agissant de la Loi LAB croate conçue à l'origine exclusivement en tant que législation anti-blanchiment de capitaux, il ne suffit pas d'y porter amendement en ajoutant au premier article (programme) que le champ de cette loi couvre également le financement du terrorisme.
- La plénière conclut qu'une notation « Non conforme » à la Recommandation 13/ Recommandation spéciale IV n'implique pas nécessairement la même notation pour la R.14 (dispositions relatives au « safe harbour »/interdiction d'avertir le client), l'une ne découlant pas de l'autre.
- La plénière conclut que le fait de « refuser une transaction » n'est pas conforme au fait de « s'abstenir d'effectuer une transaction » tel qu'exigé par l'Article 7 de la deuxième directive LAB du Conseil de l'UE

82. Au terme des discussions, la plénière décide :

- que la notation de la Recommandation Spéciale II (« Non conforme ») devrait être élevée à « Partiellement conforme » .
- que la notation de la Recommandation 21 (« Partiellement conforme ») devrait être passée à « Non conforme » .
- de maintenir la notation de la Recommandation 14 à « Non conforme » .
- de maintenir la notation de la Recommandation Spéciale IV à « Non conforme » .

83. *Décision prise*

- Le projet de rapport et le résumé, tels que modifiés, (et sous réserve des modifications rédactionnelles conséquentes par le Secrétariat) sont adoptés.

Point 18 – Typologies – mise à jour concernant l'état des travaux et les activités futures

84. Des avancées sont à noter dans les rapports 2007 sur les typologies. M. Robert Typa, Président du Groupe de travail sur les Typologies, présente le Sujet pour lequel les responsables de projet ont indiqué que les projets de rapports étaient en cours de finalisation et seraient soumis en juillet pour examen et adoption. Le Secrétaire exécutif de MONEYVAL remercie les membres des deux Groupes pour leur travail intense et notamment leurs deux responsables, ainsi que Michael Levi (UK) et John Baker (UK).
85. Le Comité convient de maintenir M. Robert Typa (Pologne) à la Présidence du Groupe de travail sur les Typologies jusqu'à juillet de cette année, date à laquelle Mme Eva Rossidou-Papakyriacou (Chypre) prendra sa suite. Cette proposition officielle est acceptée par le Comité.
86. Comme convenu lors de la dernière réunion plénière, une réunion conjointe GAFI/MONEYVAL sur les typologies sera organisée à Monaco en novembre avec la généreuse hospitalité des autorités monégasques. Le Bureau a étudié préalablement

la question du Sujet à faire progresser après le mois de juillet. Plusieurs Chefs de délégation ont émis des propositions relatives à l'exercice 2008 sur les typologies : les opérations de change de devises dépourvues de toute explication logique ou justification commerciale (Arménie), l'utilisation des zones franches dans le blanchiment de capitaux (Chypre), les ouvreurs de porte (*gate keepers*) (Roumanie), le blanchiment de capitaux au moyen de transactions transfrontalières en espèces (Ukraine), les PPE.

87. Mme Rachel Boyle du GAFI présente l'Initiative de Surveillance stratégique et les résultats escomptés de ce projet (recueil annuel d'informations aux moyens d'études, d'analyses de tendances, de discussions régulières sur la surveillance stratégique lors des réunions du GAFI, de la production bisannuelle d'une évaluation de la menace à l'échelle mondiale). Les délégués sont invités à contribuer à l'étude du GAFI sur la Surveillance stratégique.

88. *Décisions prises*

- La plénière prend note des activités actuelles sur les typologies et les délégués sont invités à réfléchir aux propositions de projet en vue de décider en juillet du Sujet à aborder lors de la réunion de 2008 sur les typologies.

Point 19 – MONEYVAL Programme de travail 2009 et activités futures

89. Comme évoqué précédemment, les visites sur place effectuées dans le cadre du 3ème cycle devraient s'achever début 2009. Les rapports restant seront adoptés au cours de l'année 2009. Une discussion préalable s'ouvre ensuite sur les prochaines visites sur place qui seront entreprises après le 3ème cycle et un processus raccourci et plus ciblé afférent à ces visites est proposé. Si les pays actuellement engagés dans le processus d'évaluation du secteur financier ont besoin à cet effet d'une évaluation complète menée sur la base de la présente Méthodologie, l'idée initiale du Bureau étant d'éviter les redondances, la procédure sera assouplie de manière à ne pas les désavantager. Les projets de MONEYVAL seront coordonnés avec le GAFI.

Point 21 – Représentations futures dans les réunions du GAFI

90. Depuis que MONEYVAL est devenu Membre associé du GAFI, et s'agissant des cinq pays susceptibles de participer aux réunions du GAFI, la politique adoptée par le Bureau consiste à donner la priorité, outre la Présidence et le Secrétariat, aux pays représentés au Bureau (Chypre, Estonie et Croatie). Cette politique est confirmée. A supposer que nous disposions de places supplémentaires en juin, les délégations sont invitées à faire part de leur intérêt à y participer. Il convient de noter que la priorité sera donnée à Andorre qui avait déjà formulé la demande et n'avait pas été en mesure de participer à la dernière réunion. La République slovaque a également indiqué son souhait d'assister à la prochaine réunion.

Point 22 – Financement et questions de personnel

91. Il convient de noter que la date butoir de dépôt des candidatures pour les deux postes en détachement auprès de MONEYVAL sera prolongée afin de laisser aux pays un temps de réflexion supplémentaire pour choisir les candidats potentiels. Les personnes détachées devraient être proposées par leur Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe (chaque Représentation permanente devant adresser

les demandes officielles à la Direction des ressources humaines). Le Secrétaire exécutif fait le point sur la situation budgétaire.

92. Le Président prend la parole pour indiquer que selon lui, compte tenu de la surcharge de travail croissante, le Comité aurait besoin d'un Secrétaire adjoint et d'une personne supplémentaire à titre permanent. Il apprécie fortement l'adjonction de personnes détachées mais est d'avis qu'un effectif plus important au niveau du personnel permanent permettrait de renforcer le Secrétariat. Le Président évoquera ce point avec les personnes responsables au sein du Secrétariat du Conseil de l'Europe

Point 23 – Divers

93. Le Secrétaire exécutif fait part de sa participation au sein d'un Comité de l'UE chargé des statistiques que l'Union européenne cherche à établir en vue de démontrer l'efficacité des systèmes de LAB/CFT. A cette fin, Eurostat souhaiterait obtenir les coordonnées de tous les délégués MONEYVAL membres de l'UE, afin de s'enquérir auprès d'eux du type de statistiques dressées dans leurs domaines de compétences. Aucune objection n'étant soulevée, les États membres de l'UE représentés autorisent le Secrétariat à transmettre les informations demandées.

ANNEXES

AGENDA / ORDRE DU JOUR

26th PLENARY MEETING / 26^e SESSION PLENIERE

Day 1: Monday 31 March 2008 / 1^e jour: lundi 31 mars 2008

Morning 9h30 / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9h30 / Ouverture de la Réunion Plénière à 9h30**
2. **Adoption of Agenda / Adoption de l'Ordre du Jour**
3. **Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
 - **Bureau / Bureau**
 - **High level mission in Azerbaijan / Mission de haut niveau Azerbaïdjan**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - 4.1 **Agenda of evaluations and meetings for 2008 / Agenda des évaluations et réunions en 2008**
 - 4.2 **Participation in other events / Participation à des activités diverses**
 - **MONEYVAL Secretariat / Secrétariat de MONEYVAL**
 - 4.3 **Progress report: 2008 amendments to incorporate 3rd EU Directive / Rapport de progrès Questionnaire: amendements pour 2008 afin d'incorporer la 3^{ème} Directive de l'UE**
 - 4.4 **OSCE application for observer status / OSCE application au statut d'observateur**
5. **Discussion on the Progress report on Lithuania / Discussion du rapport de progrès sur la Lituanie**
6. **Discussion on further development of the Ad hoc Review Group / Discussion des activités futures du Groupe ad hoc d'experts**
7. **Discussion on MONEYVAL progress reports / Discussion des rapports de progrès MONEYVAL**
8. **Composition of MONEYVAL Delegations / Composition des Délégations de MONEYVAL**

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

9. **Information on AML initiatives in other fora / Information sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions**

EBRD / BERD
Egmont group / Groupe Egmont
Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) /
Groupe Eurasie sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)
FATF / GAFI
IMF and World Bank / FMI et Banque Mondiale
Offshore Group of Banking Supervisors (OGBS) / Groupe offshore des autorités de
contrôle bancaire (OGBS)
UNCTC / CCTNU
United Nations / Nations Unies
Information from the European Union / Information de la part de l'Union Européen

10. Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL countries (tour de table) /
Information sur le initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de
table)

Day 2: Tuesday 1st April 2008 / 2^e jour: mardi 1er avril 2008

Morning 9h30 / matin 9h30

11. Discussion on the draft Mutual evaluation report on Bulgaria / Discussion du projet
de rapport d'évaluation mutuelle de la Bulgarie

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

12. Continuation of the discussion on the draft Mutual evaluation report on Bulgaria /
Poursuite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle de la Bulgarie

13. Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL countries (tour de table) –
continuation of the discussion as necessary / Information sur les initiatives LAB/CFT
dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)- poursuite de la discussion si
nécessaire

Day 3: Wednesday 2nd April 2008 / 3^e jour: mercredi 2 avril 2008

Morning 9h30 / matin 9h30

14. Discussion on the draft Mutual evaluation report on San Marino / Discussion du
projet de rapport d'évaluation mutuelle de Saint-Marin

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

15. Continuation of the discussion on the draft Mutual evaluation report on San Marino
/ Poursuite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle de Saint-Marin

Day 4: Thursday 3rd April 2008 / 4^e jour: jeudi 3 avril 2008

Morning 9h30 / matin 9h30

- 16. Discussion on the draft Mutual evaluation report on Croatia / Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle de la Croatie**

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

- 17. Continuation of the discussion on the draft Mutual evaluation report on Croatia / Poursuite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle de la Croatie**

Day 5: Friday 4th April 2008 / 5^e jour: vendredi 4 avril 2008

Morning 9h30 / matin 9h30

- 18. Typologies – update on status of work and the future activities / Typologies – mise à jour concernant l'état des travaux et les activités futures**
- 19. MONEYVAL work programme 2009 and beyond / MONEYVAL Programme de travail 2009 et activités futures**
- 20. Further discussion of Ad hoc Review Group (as necessary) / Poursuite de la Discussion sur le Groupe ad hoc d'experts (si nécessaire)**
- 21. Future representation in FATF meetings / Représentations futures dans les réunions du GAFI**
- 22. Financing and staffing / Financement et questions de personnel**
- 23. Miscellaneous / Divers.**

LISTE DES PARTICIPANTS

26e RÉUNION PLÉNIÈRE

ALBANIA / ALBANIE

Mr Arben DOÇI

HEAD OF DELEGATION

Financial Intelligence Unit, Ministry of Finance
Street Dora Istria 2, ALB – TIRANA

Mr Arben KRAJA

Prosecutor, Prosecutor General's Office, Organised Crime Department
Qemal Stafa, 1, ALB - TIRANA

Mr Agim MUSLIA

Head of Prevention and Supervision, Ministry of Finance
Street Dora Istria 2, ALB – TIRANA

ANDORRA / ANDORRE

Mr Josep M^a FRANCINO

HEAD OF DELEGATION

Directeur, Unité de Prévention du Blanchiment (UPB)
C/ Prat de la Creu 8, Edifici Le Mans, ANDORRA LA VELLA, Principat d'Andorra

ARMENIA / ARMENIE

Mr Arakel MELIKSEYAN

Deputy Head of the Financial Monitoring Center of the Central Bank of Armenia
Vazgen Sargsyan 6, ARM – 375010 YEREVAN

Mr Davit TADEVOSYAN

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Rufat ASLANLI

HEAD OF DELEGATION

Head, Banking Supervision Department, Member of the Board, National Bank of Azerbaijan
R. Behbudov Street, 32, AZ – 1014 BAKU

Mr Mehti MEHTIYEV

Government Commission on the issue of Money Laundering and FT

Mr Anar SALMANOV

Banking Supervision, National Bank of the Republic of Azerbaijan

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Karan SINISA

HEAD OF DELEGATION

(State Investigation and Protection Agency, Chief of the
Financial Intelligence Department of Bosnia and Herzegovina)

Ms Sandra MALESIC

Head of Department for European Integration, Ministry of Justice,
M. Tita 40, 71000 SARAJEVO

Mr Samir OMERHODZIC

Director Insurance Agency

Ul. Obala Kulina Bana 4/11, 71000 SARAJEVO

BULGARIA / BULGARIE

Mr Vasil KIROV
CHAIRMAN / PRÉSIDENT
HEAD OF DELEGATION
Director General, Financial Intelligence Agency ,
Slavyanska Street 4, BG – 1040 SOFIA

Ms Kalinka DIMITROVA

Ms Sonya KLISSARSKA
Representative of the Ministry of Interior, AFCOS
“Serdika” str., No 34, SOFIA

Ms Angelina PAMPOROVA

Mr Stefan STOILKOV

Ms Daniela STOILOVA

Mr Petar RASHKOV
49, Marie-Louise Square, B - 1030 BRUSSELS, Belgium

Ms Mitka ZAHARLIEVA
Head of International Cooperation Department, Ministry of Justice
Slavyanska Street, BG – 1040 SOFIA

CROATIA / CROATIE

Mr Damir BOLTA
HEAD OF DELEGATION
Law enforcement evaluator for Bulgaria
Deputy Director, Anti-Money Laundering Department, Ministry of Finance
Ulica Grada Vukovara 72, HR - 10000 ZAGREB

Mr Damir DEAK
Chief Inspector, Economic Crime and Corruption Department, Ministry of the Interior
Ilica 33, HR - 10000 ZAGREB

Ms Marcela KIR
Director, Foreign Exchange Policy Department, Croatian National Bank
Trg Hrvatskih Velikana 3, 1000, Zagreb

Ms Ivana KOVACEK
Croatian National Bank

Mr Dinko KOVECEVIC
Ministry of Justice

Mr Ivan MUCNJAK
Financial Supervision Agency

Ms Anita LJUBIČIĆ
Licensing Analyst, Supervisory Sector, Licensing and Market Competition Department
Croatian National Bank, Trg Hrvatskih Velikana 3, 1000, Zagreb

Ms Zana Pedic,

Foreign Exchange Inspectorate

Mr Ivan PLEVKO
Deputy District Attorney, District Attorney's Office
Županijsko Drzavno Odvjetnistvo u Zagrebu, Savska 41/IV, HR - 10000 ZAGREB

Ms Kristina SPAJIC
Croatian National Bank

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU
HEAD OF DELEGATION
Senior Counsel of the Republic, Head of the Unit for Combating Money Laundering
Attorney General's Office, 27 Katsoni Street, CY - 1082 NICOSIA

Mr Theodoros STAVROU
Police Investigator – Member of OUKAS, Law Office of the Republic, Unit for Combating Money
Laundering,
27 Katsoni Street, CY – 1082 NICOSIA

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaromir NEUZIL
HEAD OF DELEGATION
Head of International Co-operation Department, Financial Analytical Unit
Ministry of Finance, Jindrisska 14, PO Box 675, CZ– 11121 PRAHA 1

Ms Kamila BRABCOVA
Police Officer, Police Service for Combating Corruption and Financial Crimes
PCR Police Presidiud, PO Box 62 / OKFK,
Strojnicka 27, 17089 PRAGUE 7

Ms Iva MILD
Legal Expert, Banking Supervision, Czech National Bank
Na Prikope 28, CZ - 11503 PRAGUE 1

Mr Stanislav POTOČEK
Public Prosecutor, Head of Department of Criminal Proceedings
Supreme Public Prosecutor's Office, Jezuitská 4, CZ - 66055 BRNO

ESTONIA / ESTONIE

Mr Andres Palumaa
HEAD OF DELEGATION
Head of AML Unit, Business Conduct Supervision Division, Estonian Financial Supervision Authority,
Sakala 4, EE – 15030 TALLINN

Ms Lelo LIIVE
Head Financial Policy Department
Ministry of Finance

Mr Arnold TENUSAAR
Head of Supervisory Division, Central Criminal Polic, Financial Intelligence Unit,
Toostuse 52, 10416 TALLINN

GEORGIA / GEORGIE

Mr Tamar GODERDZISHVILI

Head of Legal Department, FIU
7 Tavisupleba Square, Tbilisi 0162

Mr Tinatin GOLETIANI
Head of the Law Making Department
Ministry of Justice

Mr Vakhtang Matchavariani
(legal evaluator for San Marino)
Head of Legal Department, Tao Privat Bank
114 Tsereteli Ave, Tbilisi, 0119 Georgia

Mr Levan MESKHORADZE
Head of the Internal Relations Unit, Ministry of Justice
Rustaveli av 28 Tbilisi

Ms Natalia TCHKOIDZE
Head of the Methodology and International Cooperation Division, Financial Monitoring Service of Georgia
7 Tavisupleba Square, Tbilisi 0162

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI
Head of Unit, AML Unit, Prosecutor's Office
Gorgasali street 24, Tbilisi

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Hans-Martin LANG
Bundesanstalt für, Finanzdienstleistungsaufsicht, Federal Financial Service Supervision Authority
Referat Q 31, Graurheindorfer Strasse 108, D - 53117 BONN, Germany

HUNGARY / HONGRIE

Mr Árpád KIRALY
HEAD OF DELEGATION
Head of Department, Hungarian Financial Supervisory Authority (HFSA)
Krisztina Krt 39, H - 1013 BUDAPEST

Mr István FÜR
Lawyer, Ministry of Finance, Dept for International Relations
H-1051 Budapest, Jozsef Nador ter 2-4

Mr Béla KÁTAI-TÓTH
Lawyer, Hungarian Customs- and Finance Guard (FIU)
H-1122 Budapest

Mr Lajos KORONA
(legal evaluator for Croatia)
Public prosecutor

Mr Péter SCHIFFER
Deputy Director General, Hungarian Financial Supervisory Authority
1013 Budapest, Krisztinz Krt 39

ITALY / ITALIE

Romana Giovanna Piscitelli
(legal evaluator for San Marino)
Ministero dell'Economia e delle Finanze, Dipartimento del Tesoro
Direzione V - Prevenzione dei reati finanziari, Ufficio VIII - Relazioni internazionali

IRELAND / IRELANDE

Ms Elaine BYRNE
(financial evaluator for San Marino)
Deputy Registrar of Credit Unions, Irish Financial Regulator
College Green, IRL - DUBLIN 2

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKANS
HEAD OF DELEGATION
Head of the Office for Prevention of laundering of proceeds derived from criminal activity
Prosecutor General's Office, O. Kalpaka Blvd. 6, LV - 1801 RIGA

Ms Indra GRATKOVSKA
Administrative and Criminal Justice Department, Ministry of Justice
Brivibas Street, 36, LV – 1536 RIGA

Ms Daina VASERMANE
Chief Supervision Expert Supervision Department, Financial and Capital Market Commission
Kungu iela, 1, LV – 1050 RIGA

LIECHTENSTEIN

M. René BRUELHART
Director, Financial Intelligence Unit
Aeulestrasse 51, FL - 9490 VADUZ, Liechtenstein

Ms Miriam Chiara KLIER
Director, Other Financial Service Providers Supervision, Financial Market Authority (FMA)
Heiligkreuz 8, 4-9490 VADUZ

Mr Stephan OCHSNER
Chief Executive Officer, Financial Market Authority
Heiligkreuz 8, P.O. Box 684, FL - 9490 VADUZ

Mr Ralph SUTTER
Deputy Director, Financial Intelligence Unit (FIU)
Aeulestrasse, 51, FL – 9490 VADUZ

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Liutauras ZYGAS
HEAD OF DELEGATION
Chief Legal Adviser, Legal Division, Bank of Lithuania,
Gedimino Av 6, LIT - 01103 VILNIUS

Ms Diana BUKANTAITE
Senior Expert, International Law Department, Ministry of Justice
Gedimino Ave. 30/1, LIT – 01104 VILNIUS

Mr Igoris KRZECKOVSKIS
Consultant of the Director, Financial Crime Investigation Service,
Sermuksriu Str 3, Vilnius

Mr Vilius PECKAITIS
Head of the Second Subdivision, Money Laundering Prevention Division, Financial Crime Investigation
Service, Sermuksniu Street 3, LIT - 01106 VILNIUS

Mr Sigitas SILEIKIS

MALTA / MALTE

Mr Herbert ZAMMIT LAFERLA

HEAD OF DELEGATION

Director Financial Stability Division, Central Bank of Malta
Castille Place, MLT - VALLETTA CMR 01

Mr Anton BARTOLO

Registrar of Companies and Director Corporate Services
Malta Financial Services Authority (MFSA), Notabile Road, MLT - ATTARD

Mr Michael CASSAR

Assistant Commissioner of Police, Police General Headquarters
MLT – FLORIANA CMR 02

Mr Daniel GATT

(law enforcement evaluator for San Marino)

Financial Analyst, Financial Intelligence Analysis Unit
67/4, South Street, MLT - VALLETTA

MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Stela BUIUC

HEAD OF DELEGATION

Deputy Director of the Centre of Legal Approximation, Ministry of Justice
31 August 1989 Street, 82, MD – 2012 CHISINAU

Ms Iana BETIVU

Head of Division, National Commission of the Financial Market, Internal Audit and Internal Securities Division,

Ms Victoria GINCEAN

Superior Inspector, FIU

Mr Mihai GOFMAN

Deputy Director of the FIU

Mr Grate RUSLAN

Head of the Banking Supervision and Control Directorate, National Bank of Moldova

Mrs Valeria SECAS

Inspector, FIU

MONACO

Mme Ariane PICCO-MARCOSSIAN

HEAD OF DELEGATION

Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)
Ministère d'Etat, 13, rue Emile-de-Loth, B.P. 537, MC - 98015 MONACO Cedex

Mme Danielle MEZZANA-GHENASSIA

Conseiller technique SICCFIN, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers
Ministère d'Etat, 13, rue Emile-de-Loth, B.P.537, MC - 98015 MONACO Cedex

MONTENEGRO

Mr. Janko ĐURĐIĆ

HEAD OF DELEGATION

Administration for the prevention of money laundering
Senior Advisor

Mr. Dušan DRAKIĆ
Advisor, Directorate for Anti-corruption Initiative

Mr Ivan MASULOVIC
Security Advisor to the Minister of Foreign Affairs, Ministry of Foreign Affairs

Mr Predrag MITROVIC
Director, Administration for the prevention of money laundering

Ms Tatjana RADOVIC
Ministry of Justice

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Anne-Chris VISSER
Senior Policy Adviser, Integrity Division, Financial Markets Policy Directorate,
Ministry of Finance, Prinses Beatrixlaan 512, P.O.Box 20201,

POLAND / POLOGNE

Mr Robert Typa
HEAD OF DELEGATION
Minister Counsellor, Department of Financial Information, Ministry of Finance
Ul. Swietokrzyska 12, 00 - 916 WARSAW, POLAND

Mr Jacek LAZAROWICZ
Prosecutor, Ministry of Justice, Al. Ujazdowskie 11, 00-950 Warsaw, POLAND

Mr Przemyslaw RABCZUK
Polish financial supervision authority (UKNF), pion nadzoru bankowego, Pl. Powstancow Warszawy 1,

Ms Ewa SZWARSKA-ZABUSKA
Senior Specialist, Ministry of Finance

ROMANIA / ROUMANIE

Mrs Alina BICA
Prosecutor Chief Service, General Prosecutor's Office, High Court of Cassation and Justice
Bd. Libertatii, 14 RO – BUCHAREST

Mrs Paula LAVRIC
Senior Member of the Office's Board, National Office for Prevention and Control of Money Laundering
(NOPCML), 1, Ion Florescu Street, District 3, RO – 60022 BUCHAREST

Mr Bogdan Mihai MARTIMOF
Senior Member of the FIU Board, Representative of Romanian Banks Association
National Office for Prevention and Control of Money Laundering (NOPCML)
1, Ion Florescu Street, District 3, RO – 60022 BUCHAREST

Mr SILVIU NEAGU
Ministry of Justice, Directorate for Relations with Public Ministry, Preventing Criminality and Corruption

Ms Catalina Teodora STROE
(legal evaluator – Bulgaria)
Legal Adviser, Department for the Relations with the Public Ministry
Prevention of Crime and Corruption, Ministry of Justice
Apolodor Street 17, District 5, RO - BUCHAREST

Mr Sorin TANASE

Legal Adviser, Ministry of Justice

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Vladimir NECHAEV

HEAD OF DELEGATION

Head of International Co-operation Department, Federal Financial Monitoring Service, 39, Bldn 1 – Myasnitskaya Street, RUS – 107450 MOSCOW K-450

Ms Anastasia DIVINSKAYA
Federal Financial Monitoring Service

Mrs Tatyana GUREEVA
Chief of Section, Department for New Challenges and Threats , Ministry of Foreign Affairs
Smolenskaya-Sennaya Pl., 32/34, Moscow

SAN MARINO / SAINT-MARIN

M. Damiano BELEFFI
Représentant Permanent Adjoint
7, quai des Pêcheurs, 67000 Strasbourg

Mr Luca PAPI
Director General BCSM and Chairman of the Supervision Committee

Mr Daniele BERNARDI
Vice Director General BCSM

Mr Stefano CARINGI
Member of the Supervision Committee

Mr Nicola VERONESI
Head of the AML Service and member of the Supervision Committee

Mr Nicola MUCCIOLI
Vice Head San Marino FIU, Central Bank of the Republic of San Marino

Mr Alberto BURIANI
Law Commissioner

Ms Savina ZAFFERANI
Ambassador and Min. Plen. of the Foreign Department

Mr Pietro GIACOMINI
Ambassador and Advisor

Ms Valentina BERTOZZI
Interpreter of the Foreign Department

SERBIA / SERBIE

Ms Tatjana DJURASINOVIC

HEAD OF DELEGATION

Head of Section for International and Internal co-operation, Department for prevention of money laundering
Ministry of Finance of the Republic of Serbia, Masarikova 2, 11 000 Belgrade

Ms Silvija DUVANCIC-GUJANIC
Director of Section for payment system control and supervision and exchange, Private Office of the Governor, National Bank of Serbia

12, Kralja Petra st, 11 000 Belgrade

Mr Milovan MILOVANOVIC

Advisor in Section for international and internal co-operation, Department for prevention of money laundering, Ministry of Finance of the Republic of Serbia
2, Masarikova st. 11 000 Belgrade

Ms Aleksandra POPOVIC

Advisor in Section for International Cooperation and European Integration, Ministry of Justice of the Republic of Serbia, 42, Svetozara Markovica, 11 000 Belgrade

Ms Lidija SMILJANIC

Advisor to the Governor, National Bank of Serbia
12, Kralja Petra st, 11000 Belgrade

Mr Mladen SPASIC

Head of Department for combating organized crime, Ministry of the Interior of the Republic of Serbia
Bulevar Mihaila Pupina 2, 11070 Novi Beograd

Mr Aleksandar VUJICIC

Director of Directorate for prevention of money laundering, Ministry of Finance of the Republic of Serbia
2, Masarikova st, 11000 Belgrade

Mr Aleksandar VULOVIC

Assistant Director General (Enforcement Division), Serbian Customs Administration,
Bulevar Zorana Djindjica 155a, 11000 Belgrade, Serbia

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Ms Izabela FENDEKOVA

HEAD OF DELEGATION

Supervisor, Banking Supervision Division, National Bank of Slovakia,
Karvasa 1, SK – 81325 BRATISLAVA 1

Mr Ivan SNIRER

Head of International Co-operation Department, Financial Intelligence Unit (FIU), Bureau of Organised Crime, Racianska, 45, SK – 81372 BRATISLAVA

Mr Jozef SZABO

Director of International Dpt., Prosecutor's General Office

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Aleksandra ČARGO

(financial evaluator – San Marino)

Head of Sector for Prevention and Supervision, Office for the Prevention of Money Laundering
Ministry of Finance, Cankarjeva 5, 1000 Ljubljana

Ms Jelena MILOŠEVIĆ

Senior examiner, Banking Supervision Department, Bank of Slovenia
Slovenska 35, 1505 Ljubljana

Ms Maja CVETROVSKI

Head of International Cooperation Service, Office for Money Laundering Prevention Republic of Slovenia - Ministry of Finance, Cankarjeva 5, SI - 1001 Ljubljana

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"

"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Mr Dimitar GJEORGIEVSKI
Director of the State Administrative Inspectorate
Ministry of Justice, Dimitrie Cupovski 9, MK - 1000 SKOPJE

Ms Vane CVETANOV
Director, Office for Prevention of Money Laundering and Financing Terrorism(FIU)

Ms Nada Kareva GLIGOROSKA
Ministry of Interior, Head of Department for Money Laundering and Corruption, Ministry of Interior

UKRAINE

Mr Stanislav KLUSHKE
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head, State Committee for Financial Monitoring (SCFM), Financial Intelligence Unit
24, Biloruska Str., UA – 04050 KYIV

Mr Oleksii BEREZHNYI
(financial evaluator – Croatia)
Director AML / CFT Department, National Bank of Ukraine
9 Institutska Street, UA - 01008 KYIV

Ms BORSUKOVSKA
Head of International Cooperation Department
State Committee for Financial Monitoring of Ukraine, 04050 Ukraine , Kiev

Mr Anatolij EZHOV

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Ian MATTHEWS
Financial Crime Policy Unit, Financial Services Authority
25 The North Colonnade, Canary Wharf, GB - LONDON E14 5HS

Ms Sarah CARPENTER

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) **GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)**

Ms Rachelle BOYLE
Administrator, FATF Secretariat
2 rue Andre-Pascal, Paris Cedex 16, 75775, FRANCE

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Mr William C. GILMORE
Professor of International Criminal Law, Faculty of Law
University of Edinburgh, Old College, South Bridge, GB – EDINBURGH EH8 9YL

Mr Giovanni ILACQUA
Senior Financial Adviser, Deputy Head of Suspicious Transactions Analysis Department
Ufficio Italiano dei Cambi, Anti-Money Laundering Department, Via Salandra, 13, I - 00186 ROME

Mr Boudewijn VERHELST
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General
Gulden Vlieslaan 55, B - 1060 BRUSSELS

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

EUROPEAN Commission / COMMISSION EUROPÉENNE

Mr Paolo COSTANZO
National Expert, DG Internal Market, Unit F/2 Company Law, Corporate Governance
Financial Crime, European Commission, B – 1049 BRUSSELS

Council of the European Union

Mieneke DE RUITER
General Secretariat of the Council of the European Union, DG H 2 B - Judicial Cooperation
Office 30 GM 42, Rue de la Loi 175 - 1048 BRUXELLES

**OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE
OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

JAPAN/JAPON

Hiroyuki OSHIMA
Official, International Organized Crime Division, Foreign Policy Bureau, Ministry of Foreign Affairs
2-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8919

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Michael ROSEN
(financial evaluator – Bulgaria)
Policy Advisor, Office of Terrorist Financing and Financial Crimes, US Department of the Treasury

Ms Abigail SULLIVAN
Policy Adviser, Department of Treasury, 1500 Pennsylvania Avenue, Washington DC, 20220

**OBSERVERS WITH THE COMMITTEE
OBSERVATEURS AUPRÈS DU COMITÉ**

OGBS – Offshore Group of Banking Supervisors

Paul Edwin HECKLES
Financial Supervision Commission, PO BOX 58, Finch Hill House, Bucks road, DOUGLAS
ISLE OF MAN IM99 1DT

ISRAEL / ISRAËL

Mrs Zivit SHALMON-MOZER
Advocate, Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority, Ministry of Justice
39 Shaul Hamelekh, P.O.B. 33664, 61336 - TEL AVIV

**INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES**

IMF

Mr Terry DONOVAN
Senior Financial Sector Expert IMF, Monetary and Financial System Department
700 19th Street N.W. (HQ 6-106), WASHINGTON DC 20431, United States of America

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Ms Cari VOTAVA
UNODC (GPML Department) / World Bank (FSEFI Department)
AML/CFT Mentor for Central Asia, World Bank, Central Asia Regional Office
41 A Kazybek bi Street, Bldg. A, 050010 ALMATY / Kazakhstan

Mr Klaudijo STROLIGO
Senior Financial Sector Specialist, WORLD BANK - FSEFI Department
Rusjanov trg 4, SLO - 1000 LJUBLJANA

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr John RINGGUTH
EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL/ *SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL*
Administrator, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs (DG-HL)
Directorate of Monitoring, Council of Europe, F – 67075 STRASBOURG Cedex

Ms Kirsten MANDRUP
Administrator, MONEYVAL, Directorate of Monitoring

Mr Gerhard MILD
Administrator, MONEYVAL, Directorate of Monitoring

Ms Livia STOICA-BECHT
Administrator, MONEYVAL, Directorate of Monitoring

Mrs Marie-Louise FORNES
Administrative Assistant

Mrs Anna ILYUSHYNA
Administrative Assistant

Mrs Danielida WEBER
Administrative Assistant to MONEYVAL Committee

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme RAPPOSELLI : le 2 uniquement
Mme FRIEDMAN : le 2 uniquement
Mme GIRAUDO : le 2 uniquement
Mme MONTERISI : le 2 uniquement
M. SZYMANSKI : du 31 mars au 4 avril
Mme LUDEWIG : du 31 mars au 4 avril
Mme McGEORGE : du 31 mars au 4 avril (sauf le 2 avril)